

Province du Brabant wallon.
Commune de 1320 - Beauvechain.



Réf. RM/-1.778.511/PU CoDT-645/2026/S379128.

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La requérante est Madame Catherine WAGNEUR, demeurant à 1320 Beauvechain, rue des Angès, n° 27.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, rue des Angès, n° 27, cadastré 1^{ère} Division, section C, numéro 570/B.

Le projet consiste en la pose d'une isolation et d'un enduit de teinte blanche sur 3 façades de l'habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- isolation de 3 élévations de l'habitation unifamiliale par du polystyrène expansé d'une épaisseur de 18 cm, avec pose d'un enduit de teinte blanche (RAL 9016) comme couche de finition et du polystyrène expansé d'une épaisseur de 16 cm avec pose d'un enduit de teinte grise quartz (RAL 7039) pour le soubassement.

Le projet s'écarte des indications du permis d'urbanisation (ex permis de lotir) "HUENS", références 13/FL/516 – PL 26, autorisé par le Collège des Bourgmestre et Echevins du 08 septembre 1980, dont le bien est le lot n° 1, pour le motif suivant :

- Le matériau de parement projeté (enduit de teinte blanche) n'est pas un matériau de parement autorisé (*Annexe Ib – Prescriptions d'urbanisme – 4. Esthétique des constructions – b*); en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté :

- de manière électronique en adressant une demande par e-mail : urbanisme-beauvechain@beauvechain.be
- à la Maison communale, service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain, sur rendez-vous préalable :
 - le lundi, le mercredi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures 30;
 - le mercredi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous préalable pris au moins 24 heures à l'avance auprès de Madame Véronique VANDEN BULCKE, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme (010/86.83.12 - catu@beauvechain.be).

Cette permanence est supprimée si aucun rendez-vous préalable n'a été fixé.

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Maurine RASKIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.14 ✉ : urbanisme-beauvechain@beauvechain.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20 octobre 2026 au 03 novembre 2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annoncesprojets@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.

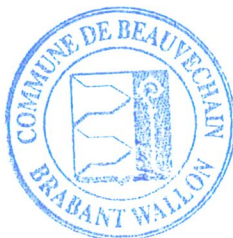
Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

Mélanie LOGIST



La Bourgmestre,

Carole GHIOT